

# Petite enfance une offre diversifiée

- **()** ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL
- MICRO CRÈCHE
- CRÈCHE FAMILIALE
- RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES







# Petite enfance

Vous cherchez une place d'accueil pour votre enfant de moins de 4 ans ? Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de

Châtellerault vous propose des solutions adaptées à leur bien-être! Point Informations aux familles et préinscriptions 05 49 02 81 54 5, rue Madame - Châtellerault





Les structures "multi-accueil" assurent une prise en charge des très jeunes enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Les enfants sont accueillis à temps partiel, à temps plein ou de manière occasionnelle pour quelques heures ou quelques jours. Elles offrent un accueil de qualité pour le bien-être de votre enfant, grâce à un personnel qualifié:

médecins psychologues, psychomotriciennes, puéricultrices, infirmières, éducatrices, musiciensintervenants, auxiliaires de puériculture et assistantes maternelles.

Des ateliers pédagogiques favorisent l'éveil, le plein épanouissement et l'apprentissage de la vie en collectivité des enfants : éveil musical ou culturel, découverte du livre, piscine, cinéma. L'objectif est aussi d'encourager et développer les capacités à la vie en collectivité.

### Coccinelle

• 36 places Du lundi au vendredi 11/13, rue Creuzé Châtellerault 05 49 02 42 82

#### **Capucine**

• 24 places Du lundi au vendredi 10. rue Rasseteau Châtellerault 05 49 93 20 57

#### Les Loupiots **Jardin Passerelle**

• 42 places Du lundi au vendredi 5, rue Léon Petit Châtellerault 05 49 21 32 83



La micro-crèche est une structure limitée à 9 places, destinée aux enfants de 2 mois à 4 ans et adaptée aux parents qui travaillent en horaires atypiques ou décalés (exemple : personnel hospitalier).

Ce nouveau mode d'accueil dispose d'une grande flexibilité des horaires s'étendant de 6h30 à 21h30.

Copains câlins Du lundi au vendredi 5 bis, rue Blaise Cendrars Châtellerault 05 49 23 10 38

#### Les P'tits loups

Du lundi au samedi 15. rue Creuzé Châtellerault 05 49 02 81 02

#### LA CRÈCHE FAMILIALE

La crèche familiale est un service d'accueil assuré au domicile des assistantes maternelles employées par le CCAS. Le temps de garde est adapté aux horaires de travail des familles en semaine y compris le samedi, à l'exception des nuits, des dimanches et jours fériés. Les horaires varient entre 6h30 et 21h30.

Ce service bénéficie de visites réqulières d'infirmières puéricultrices, d'éducateurs de jeunes enfants et de psychomotriciens au domicile des assistantes maternelles. La crèche propose également une à deux fois par semaine, des ateliers éducatifs et d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Dans un espace spécialement aménagé, les enfants peuvent ainsi profiter d'activités collectives et ludiques... Des sorties sont régulièrement organisées : piscine, promenade, rencontres à la bibliothèque, ludothèque, etc.

#### LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

#### Objectifs:

- recenser les places d'accueil chez les assistantes maternelles,
- accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde,
- informer les parents des différentes procédures d'accueil et d'emploi d'une assistante maternelle.
- former les candidates à l'agrément.

Créé et subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales, le relais vise à améliorer l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Des activités leur sont proposées : ateliers, jeux d'éveil, fêtes... C'est aussi un lieu de rencontres entre parents et assistantes maternelles, avec un accompagnement pour les démarches administratives (contrat, gestion). Il permet une professionnalisation des assistantes qui se retrouvent pour échanger autour de thématiques diverses.

Sur rendez-vous au CCAS 5. rue Madame

Châtellerault

05 49 02 81 54



#### Pour inscrire votre enfant, vous devez fournir:

- un justificatif de domicile
- le carnet de santé de l'enfant
- le ou les livrets de famille
- le n° d'allocataire CAF et l'autorisation d'accès aux informations de CAF PRO datant de moins de 3 mois
- le dernier avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire
- la date à laquelle vous souhaitez obtenir une place d'accueil
- le planning et le volume d'heures d'accueil souhaité

Votre participation financière est calculée sur la base de différents critères. Pour obtenir un calcul adapté à votre situation, renseignez-vous au

Point Informations aux familles 05 49 02 81 54

## Les critères d'accès aux places d'accueil régulier collectif ou familial :

Pour bénéficier d'une place en accueil régulier dans les structures de Châtellerault, inscrivez votre enfant au CCAS, à partir du 6° mois de grossesse sur la liste d'attente.

#### Vous devez répondre à l'un des critères suivants :

- Être domicilié à Châtellerault ou dans une commune ayant signé un partenariat avec le CCAS de Châtellerault.
- Payer une taxe professionnelle ou foncière à Châtellerault ou être salarié de l'hôpital Camille Guérin.
- Être intégré dans un parcours d'insertion professionnel ou social (RSA).
- Attester d'une situation sociale ou médicale particulière.

Les enfants en situation de handicap sont accueillis, après la définition d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).



#### 1 RÉGULIER

Après l'accord de la commission d'admission "Crèche", une place est proposée aux parents en mode collectif et/ou familial. Les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents.

#### 2 OCCASIONNEL OU PONCTUEL, SANS RÉGULARITÉ

L'accueil ponctuel ou occasionnel correspond à un besoin d'accueil de 15 heures maximum par semaine, sans régularité. Il sera défini en fonction des places disponibles.

#### **3** URGENCE

Il permet d'accueillir l'enfant en cas de situation exceptionnelle, sur une durée d'un mois.

4 "LE JARDIN" 05 49 21 32 83

Pour les enfants de moins de 4 ans, scolarisés ou non : les mercredis et pendant les vacances scolaires.

#### **5** "LA PASSERELLE" 05 49 21 32 83

Accueil pour l'intégration scolaire des enfants de 2 ans et plus. Ateliers, par demi-journée, en lien avec les écoles maternelles et "Le jardin".